

# Seclira® Fly Bait

**APPAT MOUCHE** insecticide en aérosol (AE)  
**TP18: INSECTICIDE A USAGE PROFESSIONNEL** ou NON PROFESSIONNEL

- ✓ Prêt à l'emploi
- ✓ Rapide et efficace
- ✓ Jusqu'à 6 semaines
- ✓ Incolore et inodore

0,505% W/W dinotéfurane (ISO)  
(n° CAS 165252-70-0)  
(acétone 25,3% (n° CAS 67-64-1))

AMM n° : FR-2024-0036

Détenteur de l'AMM :  
BASF France S.A.S.

N° de lot et date de fabrication : voir sur l'emballage ou voir sur l'étiquette.

**250 ml** **331** **3**



## Seclira® Fly Bait

Mention d'avertissement : DANGER

**H222** Aérosol extrêmement inflammable.  
**H229** Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
**H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Eviter de respirer les aérosols. Eviter le rejet dans l'environnement. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

**S'éloigner de la zone traitée.**  
**Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.**  
**EN CAS D'URGENCE: Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche**  
**En cas d'inhalation:** Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
**Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.**  
**En cas de contact cutané:** Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
**En cas de projection dans les yeux:** Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.  
**En cas d'ingestion:** Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale. En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin. Informations au personnel de santé / au médecin : initié les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.  
**Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire. Consulter la Fiche de Données de Sécurité pour plus d'informations.**

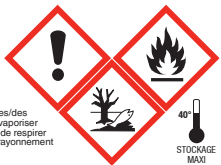
UFI : 00A9-TH7H-F00K-YQMK

APPAT INSECTICIDE sous forme d'AEROSOL CONTRE LES MOUCHES A UTILISER UNIQUEMENT EN INTERIEUR EN TRAITEMENT LOCALISE PAR DES OPERATEURS PROFESSIONNELS ou NON PROFESSIONNELS  
La bouillie pulvérisée forme un film qui en séchant fait office d'appât pour les mouches.  
Lire attentivement l'étiquette et bien respecter toutes les instructions.

### MODE D'EMPLOI

SECLIRA Fly Bait s'utilise à l'intérieur pour lutter contre les mouches domestiques adultes (*Musca domestica*) et les mouches d'étables adultes (*Stomoxys calcitrans*) par des utilisateurs professionnels et non professionnels dans :  
– Bâtiments d'élevage (porcheries, étables, poulaillers, écuries y compris les salles de traite, laiteries et autres lieux similaires ou des niveaux d'hygiène sont requis), fermes.  
– Locaux domestiques, résidences privées, maisons, y compris les cuisines.

Locaux industriels/commerciaux, usines, magasins, ateliers, zones de manipulation des aliments (lieux de transformation, de stockage et de préparation des aliments) tels que les cuisines



À utiliser uniquement sur des surfaces non poreuses.  
Laisser sécher la solution appliquée avant le retour, dans la zone traitée, des hommes et des animaux.  
L'activité résiduelle du produit varie en fonction de la propreté et de la nature des surfaces traitées. Pour conserver une activité résiduelle jusqu'à 6 semaines, les surfaces traitées ne doivent pas être nettoyées (mouillées) pendant cette période, mais retirer les mouches mortes régulièrement est recommandé. Le nettoyage à l'eau des surfaces traitées est recommandé seulement après avoir obtenu l'efficacité désirée.  
Les zones traitées doivent être inspectées 2 à 3 semaines après le traitement.  
En cas de forte infestation, une deuxième application peut être nécessaire, en particulier si le premier traitement a été perturbé (nettoyage) ou si certaines zones propices aux mouches ont été oubliées lors de l'intervention initiale.  
Pour les non-professionnels : si l'infestation persiste contacter un professionnel.

### Résistance

Pour éviter le développement d'une résistance chez les populations de mouches, les recommandations suivantes doivent être mises en œuvre :  
– N'utilisez pas le produit dans des zones où la résistance à la substance active est soupçonnée ou établie.  
– Alternier avec des produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).  
– Adopter des méthodes de lutte antiparasitaire intégrée telles que la combinaison de méthodes de lutte chimique et physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'utilisation, etc.).  
– Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes d'une diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance ou pour identifier une éventuelle résistance.  
– Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

### MESURES D'ATTENUATION DES RISQUES

- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.
- Ne pas utiliser à proximité d'animaux domestiques ou d'élevage.
- Ne pas appliquer directement sur les animaux.
- Emballage sous pression : ne pas percer ou brûler, même s'il est vide
- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation.
- Evitez de respirer le produit pulvérisé.
- Assurer une ventilation adéquate (ventilation industrielle ou garder les fenêtres et les portes ouvertes). Minimiser la présence dans la zone traitée.
- A utiliser uniquement dans des endroits inaccessibles aux nourrissons, aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non ciblés.
- Ne pas appliquer sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Il est recommandé de nettoyer les surfaces à l'eau en fin de traitement.
- Ce produit biocide contient du dinotéfurane qui est dangereux pour les abeilles.

• Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

### STOCKAGE ET ELIMINATION

Date de péremption : 3 ans à partir de la date de fabrication.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.  
Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.  
Protéger de la lumière du soleil. Ne pas conserver à une température supérieure à 40 °C.

### Réemploi de l'emballage interdit.

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.  
Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.  
**Protection de l'opérateur et du travailleur**  
Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une zone préalablement traitée.  
Ne pas manger, boire, fumer, téléphoner pendant toutes les phases d'utilisation du produit.  
**Réemploi de l'emballage interdit.**  
Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.  
Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.  
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.  
Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Distribué par :  
**BASF France S.A.S**  
176 rue Montmartre  
75002 Paris  
Tel : 04 72 32 45 45

